

**Bulletin d'inscription pour**  
**la formation des maîtres de chiens de catégories et mordeurs**  
**visant à l'obtention de l'attestation d'aptitude**

Nom et Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone portable : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

**Concernant le lieu de la formation, cochez la bonne mention :**

- Formation souhaitée à votre domicile (seulement département 35) (des frais de déplacement seront ajoutés)
- Formation souhaitée au domicile de Pauline Le Moine (sans chien)

**Concernant la formule choisie, cochez la bonne mention :**

- 120€ (cent vingt euros)\* pour une attestation
- 190€ (cent quatre vingt dix euros)\* pour deux attestations
- 300€ (trois cents euros)\* pour trois attestations
- 410€ (quatre cent dix euros)\* pour quatre attestations
- 520€ (cinq cent vingt euros)\* pour cinq attestations

\* formation à domicile --> + frais de déplacement : au delà de 10kms du siège social, 0,50cts A/R du km calculé via Mappy

• **Règlement de la réservation :**

Soit 50€ (cinquante euros)

Par chèque à l'ordre de Pauline Le Moine,

à retourner à l'adresse suivante : 23 Sévériac, 35360 Montauban de Bretagne

• **Règlement de la formation :**

Les 50€ de réservation seront déduits du coût total de la formation. Le restant dû sera à régler le jour de la formation, par chèque à l'ordre de Pauline Le Moine ou par espèce.

• **Organisation :**

Votre inscription ne sera définitive qu'à réception de votre règlement avec ce bulletin d'inscription complété, daté et signé. Dès réception, vous serez recontacté et nous fixerons ensemble un rendez-vous.

La formation à votre domicile est possible (frais de déplacement ajoutés) dans toute l'Ille et Vilaine.

Si vous résidez hors département 35 celle-ci se déroulera au domicile de Pauline Le Moine à Montauban de Bretagne (sans chien). Chaque personne présente lors de la formation se verra facturer une attestation.

• **Conditions d'annulation :**

A réception du bulletin d'inscription et du règlement, vous avez un délai de rétraction de 7 jours ouvrables pour vous désinscrire par courrier recommandé avec accusé de réception. Passé ce délai, aucun remboursement du montant de la réservation ne sera possible en cas d'annulation ou de non présence.

Date : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Signature précédée de la mention « lu et approuvé, bon pour accord » :